CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Planification stratégique

Janvier 2001 à mars 2002

Le 28 mars 2001

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Planification stratégique
Janvier 2001 à mars 2002

Mot de la présidente

Ce premier exercice de planification stratégique, pour la période de janvier 2001 à mars 2002, est élaboré alors que s'amorce le processus de transition entre le quatrième et le cinquième Conseil. En effet, les membres et la direction du Conseil permanent de la jeunesse sont appelés à être entièrement renouvelés à tous les trois ans. La présente planification jette donc les bases pour un exercice de planification plus complet qui s'amorcera avec l'entrée en poste du prochain Conseil. Il va de soi que le contexte externe dans lequel évolue la jeunesse et surtout les orientations données aux actions du Conseil sont appelés à être enrichis de la vision du prochain Conseil.

Cet exercice n'en demeure pas moins un outil privilégié de gestion et de planification des actions du Conseil dans le temps. Cette réflexion guidera certainement le Conseil au cours de cette importante période de transition qui s'amorce.

Clairandrée Cauchy, présidente 1998-2001

Mission

Le Conseil est chargé d'aviser le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse sur toute question touchant la jeunesse. Il vise, par ses recherches et ses actions, à faire valoir le point de vue des 15-30 ans, défendre leurs besoins et leurs intérêts auprès des élus et de la population en général.

Créneaux

Le Conseil

- Vise, par ses recherches et ses actions, à défendre les besoins et les intérêts des jeunes Québécois. Il vise également à promouvoir l'apport des jeunes à l'évolution de la société québécoise.

- Peut formuler des avis au ministre, effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa fonction, solliciter des opinions ou recevoir des requêtes des personnes ou des groupes au sujet de la jeunesse, fournir de l'information au public sur toute question relative aux besoins et aux intérêts de la jeunesse et, enfin, former des comités spéciaux.

- Doit également donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux intérêts de la jeunesse. De plus, il doit effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qui lui sont demandées par le ministre.

Leviers d'intervention

- des avis, mémoires et rapports;
- des études et recherches;
- les membres du Conseil et leur connaissance des dossiers jeunesse;
- des consultations menées auprès des jeunes et des groupes de jeunes;
- de l'information au public par le biais du Remue-méninges (bulletin d'information), du site Internet, du centre de documentation et par des relations de presse;
- les représentations faites auprès de différentes instances et décideurs;
- les présentations, allocutions et conférences.

Clientèle

Le Conseil permanent de la jeunesse ne donne pas de services directs à la clientèle. Il traite cependant des problématiques qui touchent les jeunes de 15 à 30 ans. Il produit et diffuse de l'information sur ses travaux aux jeunes ainsi qu'à l'ensemble de la population.

Partenaires

Les partenaires varient selon chacun des dossiers. Le plus souvent, les partenaires du CPJ sont soit des groupes de jeunes, des groupes issus de la société civile en général ou des organismes gouvernementaux. Le Secrétariat à la jeunesse ainsi que le Secrétariat du Sommet du Québec et de la jeunesse comptent parmi ses partenaires privilégiés.

État de la situation

La loi créant le Conseil permanent de la jeunesse est adoptée à l'unanimité par les députés de l'Assemblée nationale du Québec le 23 juin 1987. Elle fait suite à des demandes répétées des jeunes, à la fois en 1983 lors du Sommet québécois de la jeunesse et en 1985 lors de l'Année internationale de la jeunesse. Le quatrième Conseil permanent de la jeunesse termine actuellement son mandat et la prochaine équipe devrait entrer en fonction en avril 2001. Les membres, tous âgés entre 15 et 30 ans, proviennent de différentes régions du Québec et sont en poste pour trois ans. Ils ont à cœur l'amélioration des conditions de vie des jeunes et leur participation à la société québécoise.

Depuis sa création, le Conseil a effectué de nombreuses études et recherches qui ont mené à la publication de plus d'une soixantaine de documents sur des problématiques qui concernent les jeunes. Dans le cadre de ses travaux, l'organisme consultatif étaye ses analyses d'une série de recommandations et de prises de position. Les sujets sur lesquels le Conseil a interpellé le gouvernement sont diversifiés, comme le sont d'ailleurs les problèmes qui touchent la jeunesse. Parmi les principaux dossiers traités au fil des ans, mentionnons le décrochage scolaire, la réforme de l'enseignement collégial, le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire, la délinquance, la formation professionnelle, la pauvreté des jeunes, l'éducation, la sécurité du revenu, le suicide chez les jeunes, l'exode des jeunes des régions, les clauses « orphelin », le rajeunissement de la fonction publique, le Sommet du Québec et de la jeunesse et une politique jeunesse.

De façon générale, le Conseil réussit par ses écrits à influencer les actions ou les décisions gouvernementales en faveur des jeunes. Répondant en cela à une demande traditionnelle du Conseil, le gouvernement s'est engagé, lors du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, à réaliser une politique jeunesse en concertation avec les jeunes, qui devrait être déposée au début de 2001. Le ministre a d'ailleurs sollicité l'avis du Conseil à deux reprises dans le cadre des travaux de préparation et de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse. La première demande d'avis visait à présenter les attentes des jeunes en lien avec les thématiques abordées lors du Sommet, alors que la deuxième visait à commenter le projet de politique jeunesse ainsi que le mécanisme de mise en œuvre et de concertation jeunesse qui l'accompagnent.

L'apport du Conseil s'est fait aussi sentir dans plusieurs autres dossiers, notamment : le plan d'action gouvernemental sur le suicide qui s'inspire largement des recommandations du Conseil; la loi sur le travail des jeunes de moins de 16 ans où le gouvernement s'est rangé à l'avis du CPJ; la loi adoptée sur les clauses « orphelin », qui répond en bonne partie à une demande du Conseil et de plusieurs groupes de jeunes, etc.

Contexte et enjeux

Le Conseil permanent de la jeunesse relève six grandes tendances dont découlent des enjeux majeurs pour la jeunesse et l'ensemble de la société québécoise. La description succincte de ces tendances vient en quelque sorte exposer le contexte externe dans lequel se situe le mandat du CPJ.

Contexte externe

1. Le vieillissement démographique

La population du Québec vieillit. Cela implique, évidemment, que les populations plus jeunes sont proportionnellement de moins en moins présentes. En 1999, la proportion de jeunes de 15-29 ans sur l'ensemble de la population du Québec était de 19,9 %[1] alors

[1] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. Site Web.

qu'entre 1976 et 1982 cette proportion avait atteint le sommet de 29 %[2]. Les prévisions indiquent la poursuite d'une baisse de la proportion de la population des 15-29 ans pour les deux prochaines décennies. Un taux aux alentours de 15 % est prévu pour 2026[3].

Au-delà des nombreux scénarios illustrant les conséquences d'un rapport de dépendance démographique plus élevé à supporter, cette baisse significative de la proportion des populations plus jeunes questionne leur véritable pouvoir à faire valoir leurs propres visions de la société.

2. La précarisation de l'emploi chez les jeunes

Plusieurs auteurs ont relevé la précarisation croissante de l'emploi au cours des dernières décennies. Fruit de changements socioéconomiques majeurs tels que la mondialisation de l'économie et les développements technologiques, la précarisation de l'emploi affecte plus particulièrement les populations les plus jeunes. En effet, en comparaison avec les 30 ans et plus, les 15-29 ans connaissent des taux de chômage plus élevés et occupent davantage des emplois dits atypiques.

Les difficultés importantes qu'éprouvent bien des jeunes à intégrer le marché du travail ne sont pas sans conséquences dans leur vie de tous les jours et dans leurs projets de vie. En fait, la précarité en emploi détermine plus souvent qu'autrement une précarité tout aussi éprouvante des conditions de vie. On peut noter, entre autres, les difficultés monétaires, l'accès plus ardu à la propriété et voire même au report de la vie familiale[4]. Comme le mentionnait le sociologue Louis Chauvel, *nombreux sont ceux qui subissent ainsi une double injonction contradictoire : soyez « adultes, stables et responsables » et « soyez flexibles, malléables et impermanents »*[5].

3. L'appauvrissement des jeunes

Les jeunes font partie des « nouveaux pauvres ». Il est désormais démontré que les revenus actuels des jeunes sont significativement inférieurs à ceux des jeunes des générations passées. *Le revenu total des générations 1969-1974 aux âges 20-24 ans (15 800 $), en dollars constants de 1994 est bien en deçà de celui des générations précédentes : c'est même 20 % de moins que celles nées 20 ans plus tôt* [6]. Les indicateurs

---

[2] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999*, p. 8.

[3] Ibid., p. 8.

[4] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Emplois atypiques et précarité chez les jeunes. Une main-d'œuvre compétente, moins rémunérée et jetable. Avis du Conseil permanent de la jeunesse*, 2001.

[5] Louis CHAUVEL. « « Génération » un mot dangereux », *Le Devoir*, jeudi le 4 janvier 2001, p. A8.

[6] Gouvernement du Québec. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *D'une génération à l'autre : évolution des conditions de vie*, volume 1, 1997, p. 126.

de faible revenu révèlent une progression particulièrement rapide de la pauvreté chez les jeunes et les jeunes familles au cours de la décennie 1990[7].

Lutter contre la pauvreté représente un défi majeur pour la société québécoise car *si la pauvreté des jeunes persiste, on sait que son prix individuel et social sera élevé : santé physique détériorée, santé psychologique fragile, division sociale, coûts économiques et financiers considérables et menace au développement économique et à la paix sociale*[8].

4. Une jeunesse de plus en plus pluraliste

L'apport d'une immigration plus diversifiée qu'il y a à peine quelques décennies, la jeunesse québécoise est de plus en plus plurielle. *En 1996, selon les données du recensement, 67 % des 15-29 ans déclaraient une origine unique autochtone, britannique, canadienne ou française. Bien que des modifications dans les réponses possibles nous empêchent de les comparer avec celles des années antérieures, on peut rappeler qu'entre 1986 et 1991, la proportion des 15-29 ans se disant d'origine unique autochtone, britannique, canadienne ou française était passée de 83,4 % à 77,7 %*[9].

Le pluralisme culturel comporte assurément un potentiel d'enrichissement collectif. Toutefois, le développement de ce potentiel suppose des investissements individuels et collectifs dans la connaissance et la reconnaissance de l'apport des diverses communautés culturelles. Tout doit être mis en œuvre afin d'éviter l'exclusion sociale des jeunes du Québec.

5. Une jeunesse en exode

Selon les prévisions, le déclin démographique des jeunes s'observera également dans l'ensemble des régions du Québec, plus particulièrement dans les régions périphériques où l'on remarque, en plus de la baisse naturelle du nombre de jeunes, un exode de ceux-ci vers les grands centres[10].

L'exode des jeunes de leurs régions n'est pas sans questionner la survie même de ces régions. Rajeunir les régions du Québec représente une condition essentielle pour endiguer le déclin démographique. Afin de relever ce défi, la société québécoise doit cependant supporter, notamment, la création d'emplois en région, l'accessibilité aux institutions d'enseignement postsecondaire et l'ouverture du milieu à la participation des jeunes à la vie démocratique.

---

[7] Sylvain SCHETAGNE, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, Conseil canadien de développement social, 2000.

[8] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. *Dites à tout le monde qu'on existe* ... Avis sur la pauvreté des jeunes, 1993, p. 36.

[9] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999*, p. 25.

[10] Gouvernement du Québec. SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE. *Faits et chiffres 1999*, p. 25.

6. Des jeunes qui fréquentent de plus en plus l'école

La fréquentation scolaire a connu, au cours des dernières décennies, une augmentation remarquable. L'accessibilité aux études postsecondaires s'est notamment améliorée de manière significative. Ces tendances apparaissent particulièrement favorables lorsque l'on note, en parallèle, des taux de chômage moins élevés pour les jeunes ayant obtenu un diplôme d'études postsecondaires.

Malgré ces données encourageantes, les taux de décrochage scolaire demeurent importants. En 1998-1999, on estimait à 37,7 % la proportion de garçons qui n'obtenait pas de diplôme secondaire du secteur des jeunes. Chez les filles, ce taux était estimé à 23,9 %[11]. Adapter l'école aux besoins des jeunes représente un autre défi de taille à relever pour la société québécoise.

Contexte interne

Le Conseil est actuellement en période de transition puisque le renouvellement des membres doit se faire en avril 2001. Une fois en poste, le nouveau Conseil devra établir son plan d'action et choisir les dossiers sur lesquels il entend travailler. À noter que la première année est habituellement moins fertile en résultats que la deuxième et troisième année d'un mandat.

L'embauche prévue, au cours de l'année 2001-2002, d'un quatrième agent de recherche devrait avoir un impact positif sur la capacité de recherche de l'organisation.

Enjeux

Au cours de la période de janvier 2001 à mars 2002, le Conseil permanent de la jeunesse aura à faire face à plusieurs défis. L'entrée en fonction du nouveau Conseil nécessite une bonne transition, l'appropriation par les nouveaux membres de la mission et du fonctionnement de l'organisme ainsi que l'élaboration du plan d'action. La préparation et l'adoption d'une première politique jeunesse par le gouvernement viendra aussi conditionner l'action du Conseil à venir au cours de la prochaine année. Le contexte externe énoncé plus tôt influencera les travaux du Conseil.

---

[11] Gouvernement du Québec. CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. Site Web.

Orientations, axes d'intervention, objectifs

1- Orientation

Assurer une bonne transition entre le quatrième et le cinquième Conseil, tant au niveau des membres qu'entre les exécutifs.

Axe d'intervention
Le quatrième Conseil procédera en premier lieu à la sélection du nouveau Conseil. Une fois entré en fonction, le prochain Conseil (2001-2004) verra à définir lui-même son plan d'action. C'est pourquoi la présente planification stratégique peut difficilement s'étendre au-delà du printemps 2002, sauf pour les dossiers de suivi majeurs. Des rencontres de transition sont à prévoir entre les membres des deux exécutifs ainsi qu'entre les membres des deux Conseils.

Objectif
Faire en sorte que les membres et l'exécutif du cinquième Conseil soient bien informés de l'état d'avancement des dossiers en cours.

Indicateurs
Les moyens utilisés pour assurer une bonne transition et faciliter l'entrée en fonction du nouveau Conseil (ex. : guide de gestion).

2- Orientation

Participer au suivi des engagements pris au Sommet du Québec et de la jeunesse, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique jeunesse.

a) Axe d'intervention
Jouer un rôle actif au sein du Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Objectif
Suivre la mise en œuvre des mesures et actions qui ont fait consensus lors du Sommet de février 2000.

b) Axe d'intervention
Jouer un rôle actif au sein du Comité consultatif sur la politique jeunesse et conseiller le ministre sur l'élaboration de la politique jeunesse.

Objectif
Voir au suivi et à la mise en œuvre de la politique jeunesse (via le mécanisme de mise en œuvre qui sera retenu par le gouvernement).

Indicateurs
Participation au Comité de suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Participation au Comité consultatif sur la politique jeunesse.

S'il y a lieu, présentation d'avis spécifiques à la politique jeunesse ou au suivi du Sommet du Québec et de la jeunesse.

3- Orientation

Améliorer la compréhension et la connaissance de la problématique des conditions de travail des jeunes et tracer des pistes d'action.

Axe d'intervention
Produire un avis sur la multiplication des statuts d'emploi en lien avec la précarité d'emploi chez les jeunes et en assurer le suivi.

Objectif
Formuler des recommandations pour améliorer les conditions de travail des jeunes travailleurs à statut précaire ou atypiques.

Indicateur
Présentation d'un avis.